

Procès-verbal provisoire

L'état d'abandon manifeste des parcelles AE 346 – AE 347

Je soussigné, M. CHRISTEL Nikolas, occupant les fonctions d'Agent de police municipal à la mairie de Fontaines-Saint-Martin, assermenté devant le tribunal de Lyon, certifie avoir procédé personnellement aux constatations suivantes :

Préambule

Je me suis déplacé, en compagnie de Mme CUEFF Marie, Chargée en Urbanisme à la mairie de Fontaines-Saint-Martin le 06/05/2025, à 14h, à l'adresse suivante : impasse des côtes, à Fontaines-Saint-Martin. Parcelles cadastrées section AC n°346 et 347, propriété de Monsieur Antoine BERTHAUD.

Le terrain est situé en zone N1 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la commune. Il est recouvert d'un espace boisé classé.

Le constat a été fait sur une chemin traversant la propriété.

Constatations

J'ai constaté la présence d'un bois non entretenu, de nombreux arbres sont tombés.

CLOTURE

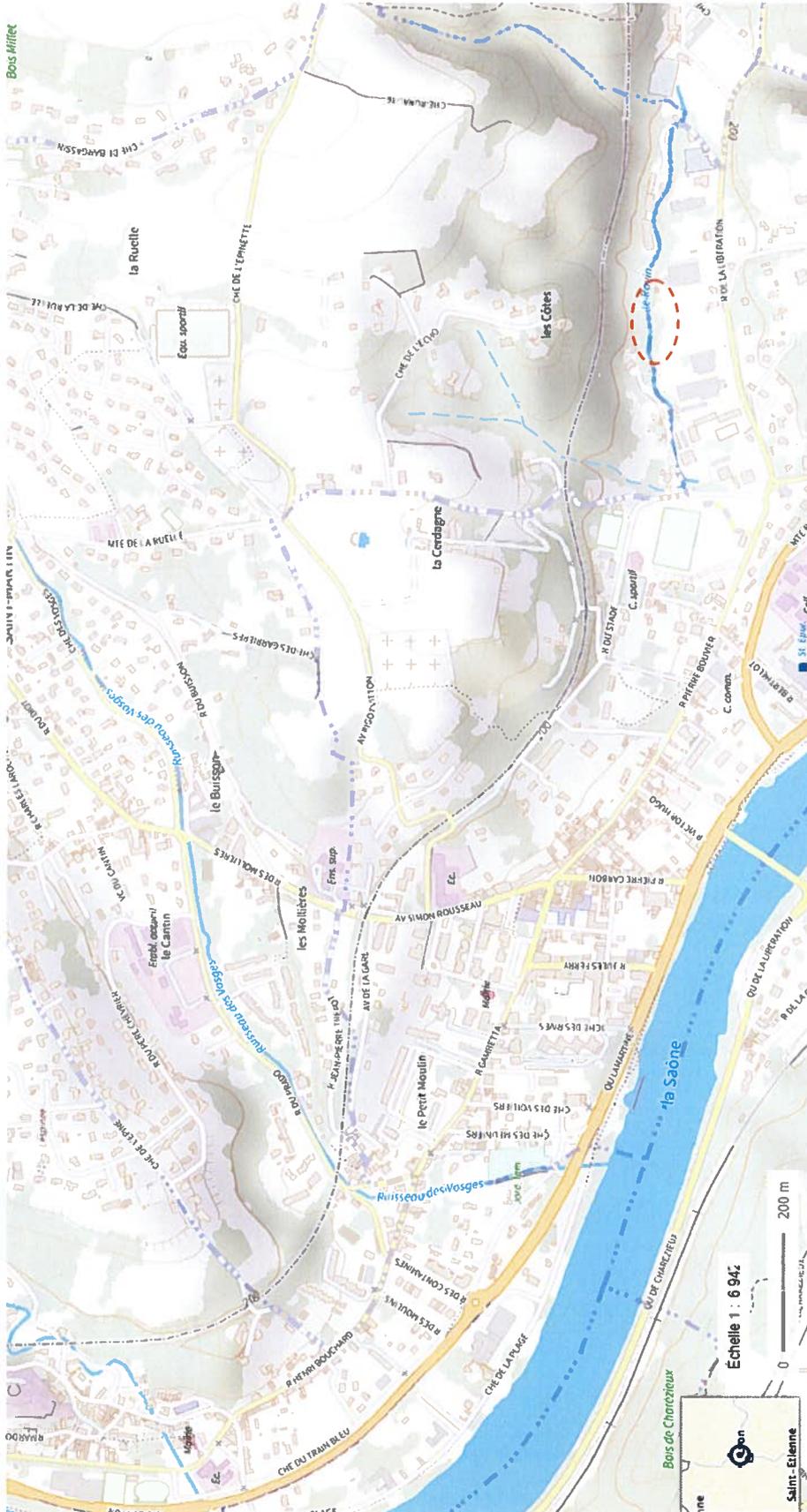
En foi de quoi, j'ai rédigé le présent procès-verbal, accompagnées de 3 annexes :

- * annexe n° 1 : Plan de situation
- * annexe n° 2 : Reportage photographique
- * annexe n° 3 : Extrait photo aérienne

Pour être transmis à la Préfecture du Rhône

Nikolas Christel
Policier municipal à la mairie de Fontaines-Saint-Martin,





* annexe n° 2 : Reportage photographique









* annexe n° 3 : Extrait photo aérienne

